

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL »

Siege social : Sise Rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis

TERMES DE REFERENCE POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOTETEL

I. OBJET

Conformément aux dispositions de l'article 38 du Règlement Général de la Bourse tel que modifié par arrêté du ministre des finances en date du 15 Août 2019 et de l'article 12 de la Décision Générale du CMF n°23 du 10 octobre 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration, la SOTETEL lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur indépendant devant siéger dans son Conseil d'Administration.

Le mandat de l'administrateur indépendant commence à partir de l'exercice 2026 et prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

Le candidat au poste d'administrateur indépendant ne doit pas être actionnaire de la SOTETEL et doit satisfaire les conditions ci-après.

II. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Le candidat au poste d'administrateur indépendant ne doit avoir au jour du dépôt de sa candidature aucun intérêt direct ou indirect avec la SOTETEL, ses actionnaires, ses administrateurs, ou une société tierce partie de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

Le candidat au poste d'administrateur indépendant doit obligatoirement satisfaire les conditions légales ci-après.

- Être une personne physique jouissant de ses droits civils.
- Satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions.

Ne peuvent être candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées aux articles 193 du code des sociétés commerciales,
- Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la

réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,

- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier aux conditions suivantes :

- Ne pas être ou ne pas avoir été, au cours des cinq (05) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président du Conseil, Directeur Général, Directeur Général adjoint, ou salarié de la SOTETEL,
 - Président du Conseil, Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la SOTETEL.
- Ne pas être Président du Conseil, Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général adjoint d'une société dans laquelle la SOTETEL est directement ou indirectement administrateur ou dans laquelle le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint de la SOTETEL (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié,
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président du conseil ou Directeur Général ou Directeur Général adjoint ou salarié de la SOTETEL,
 - Président du conseil, Président Directeur Général ou Directeur Général ou Directeur Général adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la SOTETEL,
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la SOTETEL.
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la SOTETEL ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président de conseil, du directeur général, du directeur général adjoint, ou d'un salarié de la SOTETEL.
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général adjoint, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la SOTETEL ou d'une société concurrente.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Conditions relatives aux compétences

Le candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration doit remplir les critères de qualification, de compétence et d'expérience suivants :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent)
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans l'un des domaines suivants :
 - Les domaines liés à l'activité de la société et notamment les TIC,
 - Les finances, la comptabilité et le management des entreprises, commercial et marketing

III. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement les documents ci-après :

- Une demande de candidature au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de SOTETEL ;
- Une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature, son profil, et l'apport qu'il peut apporter à la SOTETEL ;
- Le curriculum vitae du candidat avec obligatoirement toutes les pièces justificatives
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- La fiche signalétique dûment remplie et signée (dont modèle en annexe 1) ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée (dont modèle en annexe 2)
- Les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat (Diplômes universitaires obtenus dans les spécialités en relation avec la spécialité demandée ainsi que les justificatifs d'avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans les domaines indiqués dans les conditions relatives aux compétences ;
- Un bulletin n° 3 de date récente ne dépassant pas les trois mois ;
- Un certificat de non-faillite de date récente pour tout candidat ayant, éventuellement, exercé la fonction de dirigeant dans une société.
- Une attestation de la situation fiscale de date récente pour les candidats ayant un RNE (à défaut de cette attestation, une vérification sera effectuée par la SOTETEL sur le site officiel RNE) / Une déclaration des revenus de l'année 2024 pour les candidats ne disposant pas de RNE
- Une autorisation spéciale du ministère de tutelle pour tout candidat fonctionnaire au service de l'administration.

Les candidats s'engagent à remettre à la SOTETEL tout document indispensable pour l'appréciation des dossiers de candidature.

Pour toute demande d'information ou d'éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à la SOTETEL, par écrit, selon le mode suivant :

E-mail : Benkhalifa.ibtissem@sotetel.tn

IV. ENVOI ET DATE LIMITE DE RECEPTION DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit parvenir à la SOTETEL par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur contre décharge à l'adresse suivante : SOTETEL, Rue des Entrepreneurs ZI Chargaia 2.

L'enveloppe extérieure, libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la

SOTETEL, doit porter la mention apparente suivante :

A ne pas ouvrir
Appel à candidatures
Désignation d'un Administrateur Indépendant au
Conseil d'Administration de la SOTETEL

La date limite de la réception des dossiers de candidature est fixée au **16/03/2026 à 13h00** (le cachet du bureau d'ordre de la SOTETEL ou de la poste faisant foi).

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délais ne sera pas pris en compte.

V. <i>CHOIX DES CANDIDATS</i>

Un comité de nomination de l'administrateur indépendant a été désigné par le conseil d'administration de la société.

Les candidats seront choisis après évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans l'avis d'appel à candidature, compte tenu de la satisfaction des conditions énumérées dans le présent appel à candidature.

Les candidats dont leurs dossiers ont été retenus seront convoqués par le comité de nomination, pour des entretiens individuels.

Le conseil du marché financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste lorsque le choix du candidat ne respecte pas les conditions légales exigées.

Les candidats retenus sont informés de leurs sélection vingt et- un jour au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Il demeure entendu que la décision de nomination du candidat retenu sera prise par l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.

Annexe 1
Fiche signalétique

Nom & Prénom		
CIN	N° :	Délivrée à Le
Profession /Qualité		
Diplôme Obtenus		
Expériences Professionnelles		
Adresse		
E- mail		
Téléphone		
Autres informations		
Membre du Conseil d'Administration	Oui Non Si oui préciser la société	

Je certifie que les informations contenues dans la présente fiche signalétique sont exactes et complètes.

Signature

Annexe 2
Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e)....., titulaire de la carte d'identité nationale numéro Demeurant au, candidat au poste d'administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SOTETEL » déclare sur l'honneur :

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales.
- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du CMF et le présent appel à candidatures.
- Que les informations fournies dans mon dossier de candidature sont sincères et exactes.

Signature